



Procédure de changement d'année (1D)

ENT Hauts-de-France



Objectif du document

Ce document a pour objectif de :

- Rappeler les opérations menées lors de la **transition d'année scolaire**.
- Informer du **calendrier de transition 2020**.



1 Calendrier

Dates clés à retenir

- Arrêt des alimentations automatiques le **10 juillet**.
- L'ENT reste **ouvert** à tous jusqu'au **jour de réception des AAF**.
- Une opération de transition d'année est effectuée avant la **reprise des alimentations** (entre le **18 et le 21 août**) :
 - Les classes de l'année passée sont supprimées.
 - Tous les partages faits vers des classes (et groupes d'enseignements) sont supprimés. Tous les autres partages sont conservés.
 - Cette opération de transition nécessite la coupure de la plateforme pendant une demi-journée maximum.
- Les **nouveaux annuaires** seront chargés dès leur réception (après test des fichiers).
- L'annuaire sera mis à jour au fur et à mesure des modifications par les directeurs dans ONDE.



2 Transition d'année

Aucun contenu n'est supprimé !

- Le déclenchement de la transition d'année a pour effet de **supprimer toutes les classes et groupes d'enseignements automatiquement créés par les alimentations académiques.**
- Les **partages** qui ont été faits vers ces groupes sont **supprimés.**
- Tous les **autres partages** (utilisateurs, groupes manuels ou groupes de la structure) **sont conservés.**



Exemple :

Je suis enseignant, je crée un blog. Je le partage :

- Au groupe des élèves de ma classe
- À un collègue enseignant nominativement
- À un élève nominativement

Après la transition d'année :

- Je reste propriétaire de mon blog.
- Les élèves ne voient plus le blog. Je peux partager le blog à ma nouvelle classe.
- Mon collègue et l'élève ajoutés nominativement dans la fenêtre de partage conserve l'accès et les droits affectés sur le blog.

3

Ressources des utilisateurs sortants

Les contenus des utilisateurs sortants ne sont pas nécessairement supprimés !

Si une ressource (blog, wiki, fil d'actu, ...) dont le compte est supprimé, est partagée avec un **droit de gestion** à au moins une personne, la ressource n'est pas supprimée. Elle est toujours visible par les mêmes personnes qui pouvaient la voir avant.

En cas de départ d'un référent numérique, il peut être utile de **déléguer les droits de gestion** au groupe des administrateurs locaux de l'établissement. Le prochain référent numérique pourra alors reprendre la gestion des contenus.



4

Réouverture progressive des accès

Entre le 18 et le 21 août, l'ENT sera **fermé** une demi journée pour :

- Lancer les opérations de transition d'année
- Charger les nouveaux annuaires

La **réouverture** est prévue dès chargement des annuaires (à partir du 19 août) pour :

- Les personnels
- Les enseignants

La **réouverture** est prévue pour tous le 1 septembre au matin pour l'ensemble des utilisateurs.



Bonnes vacances !!

ne  neo

